



C'est dans un communiqué rendu public ce 19 décembre que le conseil national de la communication (CNC) a infligé des sanctions aux journalistes de la chaîne de télévision Vision4 pour manquement d'éthique et de déontologie dans l'exercice de la profession de journaliste.

Le gendarme des médias suspend Ernest Obama et Jean Jacques Ze pour une période de 2 mois chacun, sur le reportage « controversé » du personnage politique Vincent Sosthène Fouda,

Parfait Ayissi au cœur d'un scandale sexuel est suspendu pour une période d'un mois. Le « dinosaure » paie ainsi le prix de ses propos malveillants à l'endroit du collectif d'avocats impliqués dans son dossier au cours de la « fameuse » émission « Tour d'Horizon »

Jean Pierre Amougou Belinga PDG du groupe l'Anecdote quant à lui suspendu de ses fonctions de Directeur de Publication du journal l'Anecdote pour une période de 2 mois.

En rappel, déjà en décembre 2016, le Conseil National de la Communication avait suspendu pour une durée d'un mois l'émission « Tour d'horizon » ainsi que tous ses présentateurs